

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 8 décembre 2009

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 8^{ième} jour de décembre 2009 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté	Monsieur Alain Larochelle
Madame Hélène Bourbonnais	Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 0912-189

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Prière;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Discussion et adoption du procès-verbal du 9 novembre 2009;
- 4.- Lecture et adoption du procès-verbal en ajournement du 10 novembre 2009;
- 5.- Lecture et adoption du procès-verbal du 30 novembre 2009;
- 6.- Comptes à payer;
- 7.- Correspondance;
- 8.- Date de l'assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires;
- 9.- Disposition du camion Inter 1985;
- 10.- Formation élus;
- 11.- Avis de motion – Règlement concernant les animaux;
- 12.- Varia
 - a) Déneigement point d'eau rang 8;
 - b) Agence S.A.Q.;
 - c) Lumières de rues;
 - d) Calendrier des séances du Conseil;
 - e) Glissière de sécurité – Route 279;
- 13.- Période de questions;
- 14.- Levée de la séance.

RÉS. : 0912-190

PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2009

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 0912-191

PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2009

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal en ajournement du 10 novembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance spéciale du 30 novembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que les comptes suivants soient acceptés et payés :

ADMINISTRATION		
C90-1943	SSQ Groupe Financier	2 852,90 \$
C90-1944	Postes Canada	243,81 \$
C90-1956	Fédération Québécoise des Municipalités	24,96 \$
C90-1957	Petite-caisse	21,45 \$
C90-1961	Bureautique Côte-Sud inc.	63,15 \$
C90-1972	Icetek Réfrigération inc.	152,38 \$
C90-1980	Service de Nettoyage MMM inc.	489,52 \$
C90-1991	Alimentation Côté & Morin	2 150,25 \$
C90-1993	Ministère du Revenu	5 405,04 \$
C90-1994	Receveur Général du Canada	2 393,13 \$
C90-1997	SSQ Groupe financier	2 282,32 \$
C90-2009	Intrapub	76,76 \$
C90-2017	Martin J. Côté	258,73 \$
RD	SSQ Groupe financier	1 233,62 \$
RD	Postes Canada	214,37 \$
RD	Télus	226,70 \$
VOIRIE		
C90-1945	Würth Canada Limitée	2329,65 \$
C90-1951	Côté Inox	121,70 \$
C90-1954	MRC de Bellechasse	2 064,25 \$
C90-1955	Télus	29,29 \$
C90-1958	R. Labonté & Fils	799,52 \$
C90-1962	Jean-Clément Bissonnette	53,12 \$
C90-1963	Garage J.G. Rémillard inc.	1 740,53 \$
C90-1964	Excavation Gérard Pouliot inc.	515,30 \$
C90-1967	Philippe Gosselin et Associés ltée	749,71 \$
C90-1968	Olivier Gagné, Mini-Moteur	173,28 \$
C90-1969	Carrières Rive-Sud inc.	158,27 \$
C90-1971	Pièces d'auto Dorchester inc.	117,06 \$
C90-1974	Würth Canada Limitée	204,20 \$
C90-1975	La Coop Fédéré	1 129,90 \$
C90-1976	Uni-Draulik inc.	905,83 \$
C90-1977	Saniloc	60,96 \$
C90-1978	Distribution Praxair	21,97 \$
C90-1982	Inter Services L.G.O. inc.	623,07 \$
C90-1983	Frs Goulet & Fils inc.	59,27 \$
C90-1984	Équipements Sigma inc	265,86 \$
C90-1985	Le centre du camion (Beauce) inc.	150,07 \$
C90-1986	Traction Lévis	80,81 \$

C90-1988	SQ technologies	585,54 \$
C90-1990	A. Chabot et Fils	47,16 \$
C90-1992	SNC – Lavalin	490,52 \$
C90-1996	Carrières Rive-Sud	22,58 \$
C90-1998	La Coop Fédéré	596,11 \$
C90-1999	Saniloc	21,31 \$
C90-2000	Traction Lévis	225,61 \$
C90-2001	A. Chabot & Fils Auto électrique	123,05 \$
C90-2002	Hervé Ferland	1741,70
C90-2004	Magasin H. Létourneau	206,48
C90-2006	Les enseignes Simon	217,84 \$
C90-2008	Pièces d'auto Dorchester	130,76 \$
C90-2010	La Coop Fédéré	1 414,04 \$
C90-2011	Saniloc	20,32 \$
C90-2013	Habel Pneus et Mécanique	589,21 \$
RD	Hydro-Québec	616,85 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
C90-1947	Héloc ltée	177 444,01 \$
C90-1948	S.A.A.Q.	500,00 \$
C90-1950	Boivin & Gauvin inc.	686,28 \$
C90-1954	MRC de Bellechasse	182,84 \$
C90-1960	A.C.S.I.Q.	208,82 \$
C90-1966	Stéphane Royer	20,00 \$
C90-1973	Équipement d'Incendie Rive-Sud inc.	30,87 \$
C90-1989	Aréo-Feu	1 458,65 \$
C90-1995	Garage Brochu et Fils	51,59 \$
C90-2004	Magasin H. Létourneau	77,54 \$
C90-2007	Olivier Gagné, Mini-Moteur	53,00 \$
C90-2014	Traction Lévis	81,06 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT		
C90-1953	Maxxam Analytique inc.	150,12 \$
C90-1959	John Meunier inc.	213,48 \$
C90-1970	Assistech Exploitation inc.	1 142,26 \$
C90-2003	Maxxam	271,47 \$
C90-2004	Magasin H. Létourneau	89,07 \$
C90-2005	COMBEQ	287,83 \$
LOISIRS ET CULTURE		
C90-1946	Parc des chutes d'Armagh	50,00 \$
C90-1952	Loisirs de St-Lazare	265,26 \$
C90-1965	Hockey mineur Bellechasse-Sud	190,00 \$
C90-1968	Olivier Gagné, Mini-Moteur	50,00 \$
QUOTE-PART		
C90-1954	MRC de Bellechasse	1 917,31 \$

RÉS. : 0912-194

BRUNCH DU PÈRE-NOËL – LOISIRS

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder un montant de 100,00\$ aux Loisirs de St-Lazare inc. pour l'organisation du brunch du Père-Noël.

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la date de l'assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2010 soit fixée au 21 décembre 2010 à 20 heures.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE DES ANIMAUX

Avis de motion est donné par Madame Hélène Bourbonnais, conseillère à l'effet qu'il sera soumis à l'attention de ce Conseil, pour adoption, un projet de règlement modifiant le règlement n° 185-2004 relatif à la garde des animaux. Adoption à une séance subséquente.

DÉNEIGEMENT POINT D'EAU RANG 8

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de confier le déneigement du point d'eau au 8^e rang / Route 279, pour la saison 2009-2010, à Monsieur Logan Fortier au prix de 350,00\$.

APPUI À ALIMENTATION CÔTÉ & MORIN INC.
POUR L'OBTENTION D'UN POINT DE VENTE DE LA S.A.Q.

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Bruno Morin auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin d'obtenir une agence de la S.A.Q. à Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve un point de vente dans la grande majorité des municipalités de la M.R.C. de Bellechasse;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de la Régie empêche Saint-Lazare d'obtenir un point de vente de la S.A.Q. pour une question de un ou deux kilomètres nous séparant d'avec Saint-Claire;

CONSIDÉRANT que ce règlement de la Régie entraîne une iniquité pour les gens de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT qu'une agence de la S.A.Q. à Saint-Lazare ferait croître le volume d'affaires de la succursale de Sainte-Claire puisque la dite agence s'y approvisionnerait;

CONSIDÉRANT qu'une agence de la S.A.Q. à Saint-Lazare serait bénéfique au point de vue environnemental, en réduisant les déplacements en automobile;

CONSIDÉRANT que les petites localités comme la nôtre doivent garder le maximum de services de proximité si elles désirent survivre ou prospérer;

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux est une société gouvernementale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le gouvernement du Québec de faire preuve de cohérence en matière de protection de l'environnement (réduction des GES) et aussi en ce qui concerne la survie des municipalités en région en permettant à celles-ci d'offrir le plus large éventail de services possibles à leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que cette problématique de distance entre une agence S.A.Q. et la succursale la plus près est aussi présente dans d'autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a aussi lieu de demander l'appui de la Fédération Québécoise des Municipalités dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est temps pour le gouvernement du Québec de mettre un terme au « lobby » syndical en exigeant que la Régie des alcools, des courses et des jeux abolisse la règle de distance minimale entre une agence S.A.Q. et une succursale S.A.Q. en région;

CONSIDÉRANT que les députés – ministres Dominique Vien, Bellechasse, Robert Dutil, Beauce-Sud, Laurent Lessard, Frontenac et Raymond Bachand, Outremont ont été sensibilisé à cette problématiques;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'appuyer la demande de Monsieur Bruno Morin pour Alimentation Côté & Morin inc. afin de doter Saint-Lazare d'une agence S.A.Q.

De demander l'appui de la Fédération Québécoise des Municipalités dans ce dossier afin que les municipalités en région qui désirent obtenir une agence S.A.Q. sur leur territoire puissent être en mesure d'en faire profiter leur population respective.

RÉS. : 0912-199

INSTALLATION LUMIÈRES DE RUES – ESTIMATION HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé l'installation de luminaires sur la route 279, entre le rang 4 et le village, un sur la rue du Plateau et un sur la rue Carré St-André;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports remboursera la municipalité pour les frais reliés à l'installation des luminaires sur la route 279;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter l'estimation du coût des travaux d'installation pour les luminaires sur la route 279 (2 600,64\$), ainsi que ceux sur les rues Carré St-André et du Plateau (325,08\$).

De demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation des dits luminaires dans le meilleur délai possible.

RÉS. : 0912-200

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL EN 2010

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de déterminer le calendrier des séances régulières du Conseil pour 2010, à savoir :

11 janvier	3 mai	13 septembre
1 ^{er} février	7 juin	4 octobre
1 ^{er} mars	5 juillet	1 ^{er} novembre
12 avril	23 août	6 décembre

Que ces assemblées se dérouleront à la salle du Conseil à compter de 20 heures.

RÉS. : 0912-201

GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – ROUTE 279 AU SUD DU 7^E RANG

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de demander au Comité Vision-Sécurité route 279 d'intervenir auprès du ministère des Transports du Québec pour que les glissières de sécurité qui ont été enlevées sur la route 279 au Sud du 7^e rang soient remplacées afin d'assurer la sécurité du public voyageur.

RÉS. : 0912-202

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h53.

Martin J. Côté
Maire

Richard Côté
Directeur général